

4.339

UN ÉPISODE DE LA FRONDE EN PROVINCE

40058/  
20  
ex 1

TENTATIVE

DE

TRANSLATION A LIMOGES

DU PARLEMENT DE BORDEAUX

— 1652 —

PAR RENÉ FAGE

B. M. Limoges		
Entrée	f. anc. 4.339	
Inv.	40.058/20	X
Cat. d'éc.		X
Section	Limousin	exl

LIMOGES

IMPRIMERIE DE CHAPOULAUD FRÈRES

—  
1882



Offert pour l'auteur à la Bibliothèque de  
ville de Limoges.

René Fay

1330

UN ÉPISODE DE LA FRONDE EN PROVINCE

TENTATIVE

DE

TRANSLATION A LIMOGES

DU PARLEMENT DE BORDEAUX

— 1652 —

PAR RENÉ FAGE



LIMOGES

IMPRIMERIE DE CHAPOULAUD FRÈRES

—  
1882

EN BRISQUE DE LA TROUPE EN PROVINCE

TENTATIVE

ou

TRANSLATION A LIMOGES

DE PARLEMENT A BORDEAUX



LIMOGES

IMPRIMERIE DE CHAPOULAUD FRERES

182

UN ÉPISODE DE LA FRONDE EN PROVINCE

---

TENTATIVE  
DE TRANSLATION A LIMOGES  
DU PARLEMENT DE BORDEAUX

---



La régence d'Anne d'Autriche avait commencé sous de favorables auspices. Au sein du Parlement de Paris, la Reine avait reçu du chancelier Pierre Séguier l'accueil le plus flatteur. Le jeune duc d'Enghien, le futur prince de Condé, venait de déposer à ses pieds les lauriers de Rocroy. Le pouvoir de son premier ministre Mazarin semblait définitivement établi.

Cet heureux état de choses ne dura que peu d'années. La minorité de Louis XIV entra bientôt dans une période de trouble et d'agitation : la Fronde se promena triomphante dans les rues de la capitale.

Le Parlement de Paris, qui voulait détacher le cardinal Mazarin de la Régente, avait soufflé, le premier, l'esprit de révolte. Effrayé bientôt de la direction que prenaient les événements, il chercha à négocier.

La grande Compagnie venait de signer la paix, lorsque le Parlement de Bordeaux se déclara ouvertement contre le duc d'Épernon, nommé récemment, par Mazarin, gouverneur de la

Guyenne (mars 1649). Dans ce conflit, les alliés ne manquèrent pas aux magistrats : les personnages les plus marquants, les autorités les plus considérables, prirent parti pour eux. D'Épernon, soutenu par la Régente et son ministre, eut bientôt contre lui toute la population. La lutte allait commencer.

Un *Conseil de ville*, institué par le Parlement, décida une levée de milices bourgeoises. Des conseillers, d'Alesme entre autres, prirent le commandement des compagnies, avec le grade de colonel; magistrats, dit le limousin Fonteneil, « qui tous ne faisoient qu'un vêtement de la robe et de l'innocence, sachant ajuster l'épée à la balance ». On donna à l'un des régiments le nom de *Régiment du Parlement*. Massiot fit partie du comité des finances, chargé de fournir l'argent nécessaire. Un vieux gentilhomme limousin, le marquis de Chambret, fut mis, avec le titre de général en chef, à la tête des troupes parlementaires.

C'était la guerre civile. Pour tenir tête aux forces royales, qui approchaient, Bordeaux avait demandé des secours aux provinces voisines. Le Limousin ne pouvait être oublié dans cet appel, il avait fourni les premiers chefs du mouvement; on espérait qu'il donnerait encore de l'argent et des soldats. D'ailleurs, la cause qu'il s'agissait de servir était représentée comme digne de réunir tous les amis sincères du jeune monarque. C'était, disait-on, pour le délivrer de l'asservissement de Mazarin, son plus redoutable ennemi, que Bordeaux, après Paris, avait pris les armes; c'était pour le bonheur de l'Etat et pour la défense de l'autorité royale qu'on se préparait à combattre l'armée du roi.

Limoges résista aux pressantes sollicitations des Bordelais, estimant que la meilleure façon de servir l'Etat et de témoigner son attachement à la Régente était de respecter les ordres du gouvernement et de reconnaître l'autorité des fonctionnaires choisis par lui. Cette attitude, que la Cour peut-être n'osait pas espérer, valut aux Limousins une lettre de remerciements que

Mazarin leur fit écrire par Louis XIV. Nous en donnons le texte d'après la copie conservée dans les *Registres consulaires* :

« DE PAR LE ROY,

» Tres chers et bien amez, ayant appris de quelle sorte vous vous estes comportés, sur les instances et les pratiques que l'on a employées pour vous exciter à prendre part aux mouvemens de la ville de Bordeaux, nous avons bien voulu, de l'avis de la Royne régente nostre tres honorée dame et mère, vous tesmoigner par ceste lettre le gré que nous vous en scavons, et vous assurer que, comme nous ne désirons rien davantage que le repos de nos subjects, et de faire tout ce qui nous sera possible pour leur soulagement, aussy nous avons une satisfaction particulière de ce que vous avez fait pour conserver notre ville de Limoges dans une entière tranquillité, soubz l'obéissance qui nous est deue, et que nous désirons particulièrement de reconnoistre les témoignages d'affection et de fidélité à nostre service que vous nous avez donnés sur ceste occurrence, dans laquelle nous faisons ressentir les effectz de ceste bonté paternelle pour nos peuples et nostre dite ville de Bordeaux, par la déclaration que nous avons envoyée à nostre parlement de Bordeaux pour appaiser lesd. mouvemens; apres quoy nous ne doutons pas que chacun ne se remette, et ne se contienne dans son devoir. Cependant, comme nous ne croyons pas qu'il soit necessaire de vous exorter à la continuation du vostre, apres les effectz que vous nous en avez rendus, nous ne vous faisons la présente plus longue ny plus expresse.

» Donné à Paris, le deuxiesme jour de septembre 1649.

» Signé : LOUIS.

» Et plus bas : LE TEILLER. Et sur le reply de lad. lettre est escript : A nos tres chers et bien amez les Prevost et Consulz de nostre ville de Limoges (1). »

D'autres villes, loin de suivre l'exemple de Limoges, s'étaient déclarées pour le parti de la rébellion. Les bataillons du Parle-

---

(1) Archives municipales de Limoges, 2<sup>e</sup> Registre consulaire, année 1649.

ment, grossis des renforts qui leur avaient été envoyés, s'ébranlèrent, marchèrent à la rencontre de l'armée. Le choc eut lieu sous les murs de Libourne : il fut fatal aux Bordelais ; les troupes parlementaires furent écrasées, et leur commandant, le vieux marquis de Chambret, perdit la vie sur le champ de bataille.

Mazarin crut avoir maté les rebelles, et jugea le moment opportun de punir le Parlement, qui était l'âme de la révolte. Il en fit ordonner l'interdiction, par lettres du 12 juillet 1649 : « A ces causes, nous avons interdit et interdisons les officiers de notre cour de Parlement de Bordeaux de tout exercice de fonctions de justice ou autrement. Tous arrêts par lui donnés contre notre oncle le duc d'Épernon, depuis le 6 janvier dernier, sont cassés. Il est fait commandement aux magistrats de sortir de la ville quatre jours après la signification des présentes. »

Ces lettres, frappées immédiatement d'opposition par le Parlement, portèrent à son comble l'indignation des conseillers et de la population bordelaise. De nouveaux régiments furent levés ; le marquis de Sauvebeuf se mit à leur tête, et les hostilités recommencèrent avec des alternatives de succès et de revers.

Après une trêve de quelques jours, la nouvelle de l'arrestation, à Paris, des princes de Condé et de Conti et du duc de Longueville enflamma de nouveau les esprits. La princesse de Condé et son fils le duc d'Enghien se réfugièrent à Bordeaux ; le Parlement, malgré les remontrances de Mazarin, les prit sous sa sauvegarde. Dès ce jour, l'union des princes et du Parlement était consommée : la Fronde à Bordeaux allait avoir son véritable chef.

Dans les deux camps ennemis, on faisait feu de toutes armes : on se battait à coup d'arrêts, de pamphlets et de chansons. Le cardinal provoqua, le 30 août 1650, un arrêt du Conseil du Roi condamnant les habitants de Bordeaux à la perte de leurs privilèges, s'ils n'imploraient, dans le délai de trois jours, la clémence royale, et ordonnant aux magistrats du Parlement de se



transporter près du Roi, sous peine de voir casser les délibérations et jugements qu'ils rendraient à Bordeaux.

Le Parlement riposta par un arrêt dans lequel il faisait son apologie, et accusait le gouverneur et le cardinal-ministre d'être les seuls auteurs des troubles.

Des trêves, des traités de paix, vinrent couper les différentes phases de cette lutte. Pendant plusieurs mois, une tranquillité matérielle régna dans la ville. Mazarin ayant été momentanément éloigné des affaires, les princes en profitèrent pour se faire mettre en liberté; et Condé, grâce aux habiles manœuvres de ses confidents, obtint même de la Régente d'être élevé au gouvernement de la Guyenne en remplacement du duc d'Épernon. Son arrivée à Bordeaux, sa réception au Parlement (22 septembre 1651) furent un véritable triomphe.

Pour lui donner un gage de ses sympathies et lui montrer combien sa cause était chère au Parlement, ce corps s'épura. Les conseillers hostiles aux princes, ceux qui leur étaient suspects, furent éloignés. Le premier-président Dubernet se retira à Limoges, où il mourut quelques temps après.

Mais bientôt, Mazarin étant rappelé au pouvoir, Condé se prépara à la résistance.

Pendant l'année de tranquillité apparente qui venait de s'écouler, un grand mouvement s'était fait dans les esprits. Depuis le mois d'avril 1651, une multitude de personnes, des ouvriers, des artisans, le bas peuple, se réunissaient tous les jours, en plein air, sous les ormes de la plate-forme, située entre le fort de Hâ et les remparts. Cette assemblée s'organisa, élaboras des statuts, et proclama hardiment le dessein de secouer le joug des autorités existantes. L'Ormée était née. Le Parlement et Condé eurent à compter avec cette force révolutionnaire.

Les magistrats comprirent que ce foyer d'agitation était pour eux une menace; mais Condé, qui ne pouvait négliger aucun appui dans sa guerre contre Mazarin, reconnut l'Ormée, accepta ses services. Le Parlement, devenu de plus en plus l'instrument

du prince, était obligé de laisser faire, et ne pouvait sévir contre les Ormistes.

En présence de l'attitude du Parlement, le Roi prononça son interdiction le 10 décembre 1651. Les lettres royales furent remises par le courrier de Paris au procureur général le 1<sup>er</sup> janvier 1652, au moment où il se rendait à l'audience. Mais, avant qu'il fût arrivé au palais, une troupe d'Ormistes l'arrêta et s'empara du message. Le Parlement, au lieu d'ouvrir immédiatement une instruction, rendit, le 3 janvier, l'important arrêt qui suit :

« Veu par la Cour le procez fait extraordinairement contre le nommé Jule Mazarin, lequel, après avoir pris les armes en France au préjudice des arrêts donnés en conséquence qui lui en défendent l'entrée, afin d'opprimer le Parlement et la ville de Bordeaux et d'attaquer conjointement Monseigneur le prince de Condé, notre gouverneur ;

» Au nom de Dieu créateur, à tous présens et à venir, furent présens en leurs personnes très haut et très puissant prince Monseigneur Louis de Bourbon, prince de Condé, assisté de Monseigneur le prince de Conti, son frère, des ducs de Nemours, de Richelieu, de la Trémouille, prince de Tarente, et d'autres seigneurs, d'une part ; et les très illustres seigneurs le Parlement et les Jurats de la ville de Bordeaux, stipulant pour les lois et maximes du Royaume et généralement pour tous les bons François ;

» Que ledit seigneur Prince et tous lesdits seigneurs à sa suite prendront le Parlement et la ville de Bordeaux sous leur protection, et les défendront contre les ennemis du Roi qui voudroient les opprimer, jusques à la dernière goutte de leur sang ;

» Semblablement ledit seigneur Parlement, Jurats, forment union suivant le bien de l'Etat et la conservation du royaume, la religion catholique, apostolique et romaine, maintenue et défendue ;

» Le Prince et autres ne poseront les armes qu'ils n'aient fait retirer ou exterminer le cardinal Mazarin hors du royaume. Auteur de tous maux, perturbateur du repos public, ennemi du Roy, il sera poursuivi jusqu'à ce qu'il soit mis entre les mains de la Justice, pour être publiquement et exemplairement exécuté. L'union indissoluble ci-dessus sti-

pulée est jurée sur les Saints Evangiles par les Princes, le Parlement et les Jurats ;

» Les réformes suivantes sont érigées en lois :

» 1<sup>o</sup> Suppression des survivances des gouverneurs et autres officiers ; 2<sup>o</sup> abolition des dispenses d'âge pour les charges de judicature et de finance ; 3<sup>o</sup> celles du royaume seront administrées par personnes de probité choisies entre celles que le Parlement nommera au Roy ; 4<sup>o</sup> suppression du contrôle général : il sera remplacé par une commission choisie parmi ceux que les Princes ou le Parlement proposeront tous les ans ; 5<sup>o</sup> les partisans ne pourront plus être créés : ils seront punis du dernier supplice ; 6<sup>o</sup> le pauvre peuple sera soulagé selon la déclaration d'octobre 1648.

» En Parlement, le 3 janvier 1652. Signé de tous comparans.

» SUAU (1). »

Quelques jours après, le Parlement, dans des remontrances au Roi, annonçait que ses membres continueraient l'exercice de leur charge.

Codé, de son côté, ne restait pas inactif. Après avoir remporté quelques avantages sur les troupes royales commandées par Saint-Luc, à Lectoure et à Miradoux, il songea à regagner le Nord, où sa présence était devenue nécessaire. Mazarin, en effet, marchait sur Paris ; il était entouré de personnages d'élite, Servier, Le Tellier, Lyonne, Mathieu Molé, tous excellents conseillers, avec des qualités diverses, tous dévoués à sa politique. Le brave maréchal d'Hocquincourt, l'illustre Turenne, étaient avec eux. L'armée s'avancait sans trouver de résistance. La Fronde à Paris était dirigée par le cardinal de Retz, qui manœuvrait seul, derrière le semblant d'autorité du faible duc d'Orléans. Retz, ambitieux, remuant, sans scrupules, frondeur par

---

(1) BOSCHERON DES PORTES, *Histoire du Parlement de Bordeaux*, T. II, p. 148 et 149. — Collection des *Mazarinades* de la bibliothèque de l'Arsenal à Paris, T. LXXV, n° 1.

nature, n'était pas plus dévoué à Condé qu'à Mazarin : son but était de les user l'un par l'autre, et de mettre à leur place le duc d'Orléans pour gouverner sous son nom.

Le Prince devina le danger qu'il y avait à abandonner Paris soit à Mazarin, soit au cardinal de Retz. C'est alors qu'il tenta le coup hardi de quitter la Guyenne, où sa popularité ne courait aucun risque, pour traverser la France à la hâte et aller se montrer à Paris. Il savait qu'à Bordeaux il pouvait compter sur le dévouement de son fidèle ami Lenet, et sur l'épée du brave comte de Marsin. Il y laissait du reste sa femme Claire-Clémence de Maillé-Brézé, son frère le prince de Conti, son fils le duc d'Enghien, sa sœur l'héroïque duchesse de Longueville ; le Parlement lui obéissait servilement : son parti était donc en sûreté dans le Midi ; il fallait à tout prix l'empêcher de sombrer à Paris et sur les bords de la Loire.

Il se mit en route, accompagné seulement de trois ou quatre amis. Leur voyage fut la plus extraordinaire des aventures. Ils passent au milieu des lignes ennemies, traversent les rivières, laissent les villes à distance, toujours avec les mêmes chevaux, ne s'arrêtant que quelques heures pour manger et dormir, dénoncés, poursuivis, dix fois sur le point d'être pris. Cette course téméraire dure plus de huit jours. Condé rencontre son armée, le 1<sup>er</sup> avril 1652, à Chatillon-sur-Loing ; il se met à sa tête et court au devant de l'armée royale. Il se jette entre les corps de Hocquincourt et de Turenne, bat le premier à Bleneau, le 7 avril, et, après un combat acharné contre le second, resté sans résultat, il s'arrête, remet à Tavannes le commandement de ses troupes, et va à Paris.

L'habile Mazarin n'avait pas vu sans quelque joie Condé quitter la Guyenne. Il pensa que le moment était venu de sévir à Bordeaux. La Fronde y avait perdu son véritable chef : il résolut de lui enlever le Parlement, afin de ne laisser en face des troupes royales qu'une poignée de factieux dont elles auraient

facilement raison. Le coup était hardi et malaisé à accomplir : l'audacieux ministre se décida à le tenter.

Il ne pouvait être question de la suppression du Parlement : la mesure avait échoué deux fois ; les magistrats, sommés de nouveau de se disperser, n'auraient pas manqué de répondre au Roi, comme en juillet 1649 et en janvier 1652, qu'ils étaient en place et continueraient de remplir les fonctions de leurs charges.

Un moyen moins violent et plus sûr se présenta à l'esprit de Mazarin : l'Ormée terrorisait Bordeaux, s'érigeait en tribunal, et exécutait sur le champ ses arrêts, bravait le Parlement, dénonçait à la fureur populaire les conseillers qu'elle soupçonnait de désirer le rétablissement de l'autorité royale. La population bordelaise était lasse de ces excès. Si les magistrats n'osaient protester hautement, ils devaient souffrir de voir leur influence amoindrie et leur autorité annihilée ; ils avaient tenté maintes fois de résister à la pression des Ormistes, mais avaient dû courber la tête devant la force. « Dans ces conjectures, dit M. de Cosnac, la Cour jugea que la situation aussi périlleuse qu'humiliée faite aux membres du Parlement devait les disposer à accepter avec joie leur transfèrement dans une autre ville. Cette politique avait en perspective le double avantage de reprendre son action sur une assemblée dont l'influence, dégagée des entraves de la pression populaire, pouvait lui rendre d'utiles services, et d'enlever à la ville de Bordeaux le privilège de la possession de ce corps éminent, en lui inspirant en outre la crainte de la perdre sans retour si elle ne se remettait pas sous l'obéissance (1). »

Avant de rendre public le projet de translation, deux questions restaient à résoudre : Dans quelle ville installerait-on le siège du Parlement ? Quel serait le personnage à qui reviendrait la mission délicate de négocier l'affaire ?

Libourne était trop près de Bordeaux : un coup de main heureux

---

(1) Comte de COSNAC, *Souvenirs du règne de Louis XIV*, T. III, p. 169.

aurait pu faire tomber la ville en la possession des Ormistes ; les magistrats s'y seraient trouvés mal à l'aise, surveillés par les bandes révolutionnaires de la grand'ville voisine, influencés par l'esprit de révolte qui y régnait. A Agen, la position ne paraissait guère plus sûre : Condé l'avait quittée depuis trop peu de jours , le souvenir de sa bravoure y était vivant ; si la population ne lui avait pas fourni de gages manifestes de son attachement, elle l'avait au moins accueilli sans protestation, avec une réserve plutôt sympathique qu'hostile ; elle semblait attendre, pour se livrer, les évènements qui allaient se dérouler du côté de Paris.

Plus loin de Bordeaux, à l'extrême limite du ressort du Parlement, une grande et laborieuse ville s'était tenue soigneusement en dehors des mouvements qui agitaient depuis plusieurs années la capitale de la Guyenne. Limoges était tout entière adonnée à ses industries naissantes, à son commerce paisible. Ses habitants, négociants, ouvriers, petits bourgeois, moines, ecclésiastiques, passaient leur vie dans leurs magasins, dans leurs ateliers, dans leurs monastères, détachés des intrigues de la politique, ne demandant à l'Etat que d'assurer leur tranquillité. Mazarin était au pouvoir : ils acceptaient Mazarin comme ils auraient accepté le prince de Condé, si la Régente l'eût appelé près d'elle. Leur nouveau gouverneur leur était sympathique, avait de profondes attaches dans le pays : il s'appelait Anne de Lévis, était abbé de Meymac et de Ruricourt, dom d'Aubrac, baron de Donzenac, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, conseiller d'Etat, archevêque de Bourges. Ce prélat, gouverneur militaire du Limousin, savait au besoin tenir une épée, était homme d'énergie, et de force, le cas échéant, à arrêter un mouvement populaire. Avant lui, son frère, François-Christophe de Lévis, remplissait les mêmes fonctions à Limoges. Leur nom, connu depuis longtemps, commandait le respect. Les hautes dignités ecclésiastiques d'Anne de Lévis lui valaient la confiance et l'appui du clergé limousin, nombreux et puissant. Le choix du nouveau gouverneur, loin de pouvoir être, comme à Bordeaux, la cause d'un

soulèvement, était de nature au contraire à raffermir les liens qui unissaient la province à la royauté.

Aussi la population de Limoges était-elle restée soumise : les exemples de Paris et de Bordeaux, les appels qui lui avaient été adressés de cette dernière ville, avaient été impuissants à ébranler sa fidélité. Mazarin se rappelait la réponse qu'elle fit aux émissaires de la Guyenne qui l'invitaient, en 1649, à se mettre en révolte contre le gouvernement. Il l'avait félicitée de son attitude : il pensa que l'occasion se présentait de la récompenser. Limoges fut désignée pour être le nouveau siège du Parlement.

Il était à prévoir que les magistrats ne consentiraient pas volontiers à abandonner leurs familles, leurs amis, leurs hôtels, leurs maisons de campagne. Porter leur résidence à cinquante lieues de la ville où ils avaient toutes leurs affections, tous leurs intérêts, toutes leurs habitudes, c'était les condamner à un véritable exil. Pour les amener à ce sacrifice, il fallait un négociateur habile : le cardinal crut l'avoir trouvé dans la personne du conseiller Du Burg.

Ce magistrat passait pour un homme prudent, avisé, ennemi des partis violents et pour un conciliateur habile ; il avait réussi à ménager l'Ormée sans s'aliéner les bonnes grâces du gouvernement ; il avait su entrer assez avant dans le mouvement pour n'être pas inquiété par les agitateurs. Lorsque le Parlement s'épura, en septembre 1651, pour plaire à Condé, qui prenait possession du gouvernement de la Guyenne, Du Burg avait échappé à la proscription. Il ne lui répugnait pas de faire sa cour au prince. Il était frondeur comme tous ses collègues, mais appartenait à ce parti des modérés qu'on appelait la petite Fronde. La résistance lui avait paru légitime à l'origine : il s'y était jeté sans réserve. Le duc d'Epemon ayant été rappelé, il lui semblait que le but était atteint. Cette victoire lui suffisait : l'honneur des Bordelais était sauf, leur indépendance garantie. Sans revenir en arrière, il eût été bien aise que l'on s'arrêtât dans la voie des re-

vendications. Il aurait vu avec plaisir un rapprochement entre le Parlement et le Roi. Manquait-il de l'autorité nécessaire pour s'employer à cette réconciliation ? craignait-il un échec ? avait-il peur de se voir repousser par les conseillers ses collègues ? Les préoccupations qui assaillaient son esprit le déterminèrent à ne rien tenter du côté du Parlement : il aima mieux s'éloigner momentanément des affaires, quitter Bordeaux.

La marche victorieuse de Mazarin redoubla bientôt ses inquiétudes. Il redouta la défaite de Condé, la ruine prochaine de la Fronde, les mesures rigoureuses qui ne manqueraient pas de frapper les amis du prince, ceux qui l'auraient soutenu jusqu'au bout dans sa lutte contre le cardinal. Désespérant de ramener le Parlement, il résolut de se rapprocher du Roi. Sans rompre ostensiblement avec la Fronde, il alla courtiser le premier ministre.

Du Burg rencontra Mazarin à Tours, l'assura de son dévouement à la cause royale, lui représenta le déplorable état de sa compagnie à Bordeaux. Le cardinal, qui ne connaissait pas l'esprit d'indécision de ce personnage, son caractère timoré, l'accueillit avec faveur, l'écouta avec intérêt, et demeura convaincu que Du Burg, par sa situation au milieu des partis et sa politique de ménagement, pourrait, le moment venu, servir utilement la cause du roi dans la Guyenne.

Tel est l'homme que Mazarin choisit pour négocier la translation à Limoges du Parlement de Bordeaux.

L'installation de la Cour dans son nouveau siège fut décidée pour la fin d'avril 1652. Dès les premiers jours du mois, le Roi envoya une lettre de cachet au conseiller Du Burg pour lui faire part de la mission qui lui était donnée. Le 9 du même mois, il écrivit à l'archevêque Anne de Lévis, gouverneur du Limousin, aux échevins et au présidial de Limoges, pour leur faire part de sa décision, et les inviter à faciliter de tout leur pouvoir l'établissement du Parlement. La lettre du roi au gouverneur a seule été



conservée; M. le comte de Cosnac l'a publiée dans ses *Souvenirs du règne de Louis XIV* (1). En voici les termes :

« A Gyen, 9 avril 1652.

» MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES ,

» Ayant ordonné que la séance de ma Cour de Parlement qui estoit à Bordeaux sera transférée en ma ville de Limoges pour y rendre la justice à mes sujets du ressort de lad. Cour, à cause de la rebellion de la ville de Bordeaux, j'ai bien voulu vous faire cette part pour que vous ayez à favoriser et à faciliter, autant qu'il dépendra de vous, l'établissement de la séance de madite Cour de Parlement en madite ville de Limoges et à tenir la main que les officiers de madite Cour y reçoivent tous les honneurs et respects dus à leur qualité et toute l'assistance qui dépendra de vous, et même que vous teniez la main à l'exécution des décrets et arrests qui seront par eux rendus, vous assurant que vous ferez chose qui me sera très-agréable. Et sur ce, je prie Dieu.....

» Il a esté escrit aux échevins et habitants de Limoges et au Présidial dudit lieu pour mesme sujet ledit jour (2). »

Quel accueil fut fait à cette importante nouvelle par les autorités et la population de Limoges ? Il est à présumer que l'archevêque Anne de Lévis redouta pour la capitale de son gouvernement l'arrivée de cette grande compagnie, qui avait été à Bordeaux un foyer d'agitation ; que le présidial, soucieux de son indépendance, apprit avec regret l'installation au-dessus de lui d'un tribunal puissant, dont il n'était que le justiciable, et qu'enfin le corps de ville craignit de voir son prestige et son influence décliner devant cette imposante réunion de magistrats, que leur autorité et leur fortune allaient mettre au premier rang.

---

(1) M. le comte de Cosnac est le premier auteur qui ait signalé la tentative de translation à Limoges du Parlement de Bordeaux.

(2) *Souvenirs du règne de Louis XIV*, par le comte de Cosnac, T. III, 142; — Archives du Ministère de la guerre, vol. 135.

Nous ne pouvons émettre que des conjectures, n'ayant trouvé sur les Registres consulaires et dans les papiers du présidial aucune mention de cet événement. Les lettres du gouverneur, des officiers du présidial, des échevins, en réponse aux messages royaux, n'ont pas été conservées.

Une lettre du conseiller Du Burg au cardinal Mazarin nous montre clairement, du moins, dans quels sentiments il accueillit la haute mission qui lui était confiée. Tant qu'elle s'était maintenue à l'état de projet et d'espérance, Du Burg avait fait le brave, multiplié auprès du Roi et du ministre ses protestations de dévouement ; mais au moment décisif, lorsque la mission devint une réalité et qu'il fallut passer à l'action, l'âme sceptique et faible du magistrat reprit le dessus, se montra dans tout son jour ; mille scrupules l'assaillirent. Il se troubla et s'inquiéta à l'idée des dangers que pouvait lui faire courir la confiance du Roi ; il en vint à envisager avec effroi l'avenir qu'elle lui préparait. S'il échouait dans ses négociations, il se voyait banni du Parlement, dépouillé de son siège, conspué comme un traître et un renégat. En cas de succès, sa situation était pire, ses biens devenaient la proie des Ormistes ; sa famille, sa vieille mère, restaient exposées aux mauvais traitements des bandes révolutionnaires ; sa personne même n'était pas en sûreté : il redoutait, jusque sur les chemins de Limoges, quelque terrible vengeance. Sous l'empire de ces préoccupations, il écrivit à Mazarin la lettre suivante :

« MONSIEUR,

» J'ay receu en cette ville, ou j'ay demeuré depuis le départ de la Cour, à cause de mon indisposition qui m'a empêché de la suivre, une lettre de cachet du Roy portant commandement d'aller à Limoges dans la fin de ce mois pour y établir la translation du Parlement de Bordeaux ; ce qui m'oblige, Monseigneur, d'implorer l'honneur de vostre protection pour être déchargé de cet employ, que j'estime devoir être l'achèvement de ma ruine. Je vous proteste bien, Monseigneur, que je ne cherche point icy des prétextes à ne pas obéir aux ordres de Sa Majesté, qui me seront

toujours sacrés et inviolables; mais j'ay cru, Monseigneur, que, sans blesser le respect que je luy dois, je puis lui représenter les inconvénients qui en peuvent naistre pour soumettre aveuglément tous mes intérêts à sa bonté et à sa justice. La conservation de mes biens, que j'ay abandonnés en partant de Bordeaux, ny la colère de ma compagnie, irritée contre moy de ma sortie, entreprise sans congé et contre son ordre, ny le péril évident dont ma personne est menacée, qu'on médite, suivant l'avis qu'on m'en a donné, de faire périr par des assassinats et des voyes violentes sur les chemins allant à Limoges, ou à mon arrivée dans la ville, par de secrettes menées; toutes ces choses-là, Monseigneur, ne seroient pas d'assés puissantes raisons sur mon esprit pour m'obliger à supplier très humblement, comme je fais, Sa Majesté de vouloir bien changer son ordre ou le différer. Il n'y a, en vérité, Monseigneur, que la seule considération d'une mère qui est dans Bordeaux exposée à la mercy d'un peuple furieux qui me touche, et qui m'oblige à pourvoir à sa sûreté, à laquelle je ne suis pas moins obligé par les loix du sang et de la nature que par les sentiments de la reconnaissance que je lui dois. La fermeté inébranlable que j'ay témoignée dans toutes les occasions qui se sont offertes peut être un sur garant de la fidélité inviolable que je dois garder à l'avenir au service de Leurs Majestés. Je pourrais dire en cet endroit avec vérité à Votre Eminence que, quoyque je vaille très-peu, je n'ai pas laissé d'estre recherché, mais on n'a peu jamais me gagner par les promesses, ny par des présents, ny me vaincre non plus par les menaces que par la crainte. Ma fidélité est à toute épreuve, et je me contente sans aucun intérêt de la seule gloire que j'ay de l'avoir conservée incorruptible au milieu de la contagion et du trouble. Je ne veux point faire icy valoir mes services passés, qui ont été moins utiles que passionnés, parceque j'estime qu'il n'y a point de mérite ny de récompense à bien faire ce que l'on doit, ny parler à Votre Eminence des pertes et des disgrâces que j'ai souffertes en ma personne et en mes biens, ny sur quels sujets : il me suffira de croire que si elles étoient toutes venues à sa cognoissance, elles auroient excité en elle quelque sentiment d'estime et de compassion en ma faveur et persuadé peut-être Votre Eminence de prendre quelque sorte de confiance en la sincérité du respect que j'ai tousjours eu pour elle, aussi bien absente et éloignée que présente et favorite. Je ne laisse pas, Monseigneur, de me flatter encore de l'espérance de n'estre pas tout à fait abandonné de Votre Eminence en cette

occasion, à laquelle je ne pense pas qu'elle veuille me sacrifier. Elle aura sans doute la bonté de me réserver pour rendre, en quelque autre plus importante, quelque plus utile service à Leurs Majestés, qui, lorsqu'il ne s'agira que d'exposer mes biens et ma vie, sans y mesler celle d'une mère dont la conservation m'est aussy précieuse que nécessaire, doivent être assurés d'une prompte obéissance. Je demande seulement, Monseigneur, en cette considération, à Leurs Majestés, avec toute l'humilité qui m'est possible, la grâce d'être aujourd'hui dispensé du voyage et de l'employ qu'il leur a pleu me destiner à Limoges; je l'attends, Monseigneur, du secours et de la protection de Votre Eminence, que je réclame : elle acquerra par là sur moi une obligation immortelle et m'obligera d'estre toute ma vie avec la même passion et le même respect avec lequel j'ay toujours été,

» Monseigneur,

» De Votre Eminence, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

» Du BURG (1).

» A Tours, ce 15<sup>e</sup> avril 1662. »

La translation du Parlement à Limoges venait d'échouer. Mazarin était absorbé par d'autres soucis : la victoire de Condé à Bléneau, son entrée triomphale à Paris, commandaient, de ce côté, des mesures énergiques : la solution des affaires de Guyenne fut ajournée pour quelques temps.

Cependant la nécessité de soustraire au plus vite le Parlement aux violences de l'Ormée s'imposait à tous les esprits; l'idée de transférer son siège en dehors de Bordeaux avait fait du chemin : Mazarin était pressé par des amis dévoués de prendre cette mesure. Pendant qu'il négociait encore avec les autorités de Limoges et le conseiller Du Burg, il reçut de M. de Bougy cette lettre, datée du 13 avril 1652 :

---

(1) Archives nationales, KK 1219; — *Archives historiques de la Gironde*, T. III, p. 370; — *Souvenirs du règne de Louis XIV*, T. III.

« MONSIEUR ,

.....

» M. le président Pichon, qui nous a facilités ces jours passés à la prise du Mas, me semble un homme assez entreprenant; et, comme l'action qu'il a faite de nous introduire dans cette place l'a tout à fait mis mal avec le party de Monsieur le Prince, aussi tasche-t-il autant qu'il peut de le maitre à bas. Il m'a proposé que, si on luy vouloit envoyer une lettre du Roy et une de V. E., lesquelles on le conviast de porter aux amis qu'il a dans le parlement pour les remaitre dans leur devoir, en leur promettant pardon du passé, en telle forme que ils le souhaiteroient, et de les rembourser des pertes que il pouvoit avoir faites pendant la guerre, que il ne doute point que cela n'eust un très bon effet, et qu'il n'en gagnast plusieurs. Il dit que de soixante officiers du party de M. le Prince qui peuvent estre dans le Parlement, il y en a quarante de ces parens et auprès desquels il a credit. J'ai creu en devoir avertir V. E., afin qu'elle en use selon qu'elle le jugera à propos. J'avez ausy penser que, si on transféroit le parlement de Bordeaux à Agen, l'on en retireroit beaucoup d'avantage, en se que cela nous assureroit cette ville, qui est fort remplie de partisans de M. le Prince, puisqu'il ne seroit composé que de gens affectionnés au service du Roy, tout le reste estant renfermé dans Bordeaux, et tout le peuple et les villes, qui sont accoutumées d'obéir aux arrests, se submettroient plus volontiers à ceulx-sy que aux autres, que ils croist les auteurs de leurs misères. . . . .

» Au camp de Marmande, le 13 avril (1). »

Il était temps d'agir : l'Ormée faisait tous les jours des progrès, profitait de la mollesse du prince de Conti pour lever la tête. Le Parlement, inquiet, ayant rendu, le 10 mai 1652, un arrêt défendant, sous peine de mort, les attroupements, les rebelles répondirent à cette interdiction par une délibération contre le Parlement, et

---

(1) Archives nationales, KK, 1219, p. 292; — *Archives historiques de la Gironde*, T. VIII, p. 367.

furent remettre à la Cour une liste de proscription contre un certain nombre de magistrats. Les conseillers portés sur cette liste, peu rassurés pour leur vie, peu certains des sympathies de leurs collègues, quittèrent la ville au nombre de sept.

Conduits par l'ancien boucher Duretête et l'avocat Villars, les Ormistes étaient maîtres de la ville. Conti n'avait qu'une ombre d'autorité. L'exercice de la justice était devenu impossible : le Parlement, humilié et menacé, suspendit ses audiences du 12 au 25 mai, et ne les reprit qu'à la prière du prince. La compagnie était, comme la ville, divisée en deux partis, la grande Fronde, les ardents, et la petite Fronde, les modérés. L'Ormée, qui avait expulsé les Mazarins et les Epernonistes du Parlement, intima l'ordre à ceux de la petite Fronde de quitter Bordeaux. Tous obéirent, tant la terreur était grande. Au nombre des quatorze proscrits se trouvait Du Burg. (10 juin 1652.)

Condé fut vivement contrarié de la mesure prise contre ces magistrats. Sortis de la ville, ils pouvaient s'unir à ceux de leurs collègues qui avaient été précédemment dépossédés de leurs sièges; ils étaient en nombre pour constituer une cour, et établir hors de l'influence de l'Ormée un Parlement dévoué à la cause royale. Ces pressentiments étaient justes. Le 15 juillet 1652, Lenet écrivait au prince : « Tous les proscrits sont allés à Dax, à l'exception du président Pichon, qui est encore à la Chartreuse. Chacun croit qu'ils y établiront un parlement. Je m'imagine toujours que, laissant icy de quoy répondre du mal qu'ils nous feroient, ils y songeront plus d'une fois. » Ce bruit d'installation à Dax s'accréditant, le fidèle Lenet en fit part de nouveau à Condé, qui lui répondit de Paris, le 9 août 1652 :

« A Monsieur Lenet, conseiller, etc.

» Ce que vous m'avez escript, par vostre lettre du 29 du passé, du nouveau desmêlé du Parlement avec la ville, m'a donné bien du desplaisir, et particulièrement le dessein que vous me mandez, que le Parlement a de sortir de Bordeaux, qui est une chose qu'il fault empescher à quelque

prix que ce soit, et mettre ordre de bonne heure, pour qu'ils n'en escrivent à Son Altesse Royale et à moy, à cause du bruit que cela pourroit faire par de çà, ce qui nous feroit un tort irréparable dans le Parlement de Paris, par le mauvais exemple, cela arrivant dans un temps que cette compagnie fait des démarches très-avantageuses pour le bien de nos affaires. Travaillez donc de tout votre pouvoir à destourner un tel dessein; et, quelque chose qui puisse arriver, soit que le Parlement sorte ou que mon frère perde son crédit, il faut pour votre particulier que vous demeuriez toujours dans les mesmes termes que je vous ay escrit, qui est de vous joindre avec ma femme et mon fils à ceux à qui l'affaire demeurera, en sorte que l'on puisse toujours demeurer maistre de Bordeaux (1). »

Avant tout, le prince voulait conserver Bordeaux; mais il était prêt aux plus grands sacrifices pour conserver le Parlement avec Bordeaux. Ainsi, lorsque Lenet lui écrit, le 15 août, « que le président Pichon reçoit hier les lettres du Roy pour établir le Parlement à Dax ou toute autre ville qu'il jugeroit à propos, et qu'il est parti avec toute sa famille pour Dax », Condé s'émeut, comprend la gravité de cette démarche: « Empeschez surtout, écrit-il, à quelque prix que ce puisse être, l'établissement de ce Parlement de Dax... Cela seroit du plus grand préjudice du monde: l'exemple de celuy de Pontoise me le faisant ainsy penser... »

Cette fois encore, Mazarin eut le dessous: la translation ne put avoir lieu. Pendant ce temps les affaires de la Fronde allaient au pire. Le duc de Candale, à la tête de l'armée royale, secondé par le grand-amiral duc de Vendôme, reprenait partout l'avantage. Le prince de Condé était refoulé, par Turenne, sous les murs de la Bastille, malgré le canon du fort, que commandait Mademoiselle de Montpensier.

A Bordeaux, on se battait dans la rue: la ville était au pillage;

---

(1) Mémoires de Lenet, p. 558.

le drapeau rouge flottait au clocher de Saint-Michel ; l'Ormée, agonisante, se signalait par les excès de ses dernières convulsions.

Le Parlement, cette fois, était à bout de résistance. Le Roi ordonna, le 8 octobre 1652, son transfert à Agen, et, le 3 mars suivant, les conseillers s'y trouvant en nombre pour siéger, commencèrent leurs travaux. Leur premier acte, tout à leur honneur, fut une supplique au Roi pour qu'il accordât une amnistie à ses sujets de Bordeaux.

Peu après son installation, le Parlement fut obligé de quitter Agen pour échapper à la peste, qui s'y était déclarée. Il s'installa à La Réole, où il resta jusqu'en novembre 1654.

La Fronde s'achevait. Daniel de Cosnac, qui voyait que tout était fini, et qui, en politique avisé, tournait d'un autre côté ses regards, venait de détacher le prince de Conti du parti de son frère, et de le décider à se rapprocher de la Cour. Une violente réaction se produisait contre Condé et contre l'Ormée. Les partisans du prince, les Espagnols venus à son secours, perdaient chaque jour du terrain ; les ducs de Candale et de Vendôme leur arrachaient une à une leurs dernières places. Enfin la paix fut signée, et l'évêque de Tulle, Mgr de Guron, en fut un des négociateurs. Le 3 août 1653, les lieutenants de l'armée royale firent leur entrée dans Bordeaux.

Le Parlement reprit possession de son ancien palais, et y fut réinstallé solennellement le 1<sup>er</sup> décembre 1654. Il devait le quitter encore une fois, en novembre 1675, en punition d'une émeute qu'il n'avait pas eu la force de réprimer. Une déclaration du Roi, en date du 15 novembre 1675, le transféra à Condom ; de là, il alla à Marmande, puis à La Réole, et ne fut rappelé à Bordeaux qu'en 1690, après un exil de quinze ans.





